

ARGENTINE

DaimlerChrysler ouvre une enquête sur des atteintes aux droits humains

Index AI : AMR 13/013/02

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International se félicite de l'annonce faite hier par le président de DaimlerChrysler, constructeur automobile germano-américain, au sujet de la création d'une commission d'enquête visant à examiner la conduite de Mercedes-Benz et de ses dirigeants en Argentine, entre 1975 et 1978. Cette commission devra enquêter sur la « disparition » en 1976 et 1977 d'environ 14 syndicalistes, qui travaillaient à l'usine Mercedes-Benz – appartenant aujourd'hui à DaimlerChrysler – de González Catán, dans la province de Buenos Aires.

La commission doit jouir d'une indépendance absolue, opérer de manière impartiale et rendre ses conclusions publiques. Amnesty International a souligné que les proches des victimes et les autres parties intéressées devaient avoir la possibilité d'apporter leurs témoignages. L'organisation exhorte également le gouvernement argentin à coopérer pleinement avec la commission.

Si les événements sur lesquels cet organisme devra enquêter se sont déroulés il y a plus de vingt ans, la lutte pour que les responsables rendent compte de leurs actes n'a jamais cessé : les proches de ceux qui sont morts ou ont « disparu » réclament vérité, justice et réparation. Soutenant leurs efforts pour que les responsables d'atteintes aux droits humains soient traduits en justice, Amnesty International demande aussi que les conclusions de l'enquête soient remises aux autorités judiciaires d'Argentine et d'Allemagne, afin de déterminer une éventuelle responsabilité pénale.

Ce sont l'État et ses organes qui sont principalement responsables – et tenus pour tels – de la défense et de la protection des droits fondamentaux. Toutefois, un État n'agit pas seul. Il est souvent encouragé, soutenu, aidé et assisté par d'autres acteurs, notamment des entreprises, dont les actions ou l'inaction contribuent à améliorer ou à détériorer la situation des droits humains dans le pays.

Mercedes-Benz demeure un acteur majeur de la société argentine. Cette entreprise a soutenu qu'elle n'avait joué

aucun rôle dans les « disparitions » de travailleurs. Depuis longtemps, les organisations de la société civile font valoir que le meilleur moyen de découvrir ce qui s'est passé consiste à ouvrir une enquête impartiale – opinion que partage Amnesty International.

La commission devra s'intéresser à la conduite des dirigeants de la société, à la situation sociale des employés, aux politiques de gestion du personnel et à la coopération entre travailleurs, syndicats et direction. Elle devra, en particulier, rechercher quelles directives implicites ou explicites ont orienté l'attitude de la société en ce qui concerne la coopération avec l'armée argentine sous les régimes militaires.

Par ailleurs, Amnesty International demande à DaimlerChrysler de mettre en place des dispositions favorables à la liberté de réunion et d'association et au droit de créer des syndicats. Des directives concernant les mesures de sécurité prises par la société doivent également être instaurées, en accord avec les conventions internationalement reconnues de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Codes de conduite recommandés par les Nations unies.

L'application de ces politiques au niveau international, dans tous les pays où DaimlerChrysler est implantée, constitue une étape nécessaire, mais non suffisante, afin que des événements comme les « disparitions » des syndicalistes en 1976 et 1977 ne se reproduisent pas. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : www.amnesty.org